

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2508**

Intitulé

DUT : Diplôme universitaire de technologie Génie mécanique et productique (GMP)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Le recteur de l'académie, chancelier des universités, le Président de l'université ou le Directeur de l'IUT

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

251 Mécanique générale et de précision, usinage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le professionnel titulaire du DUT GMP participe aux différentes étapes qui conduisent de l'expression du besoin au produit industriel, qu'il s'agisse de biens d'équipement ou de biens de consommation courante.

Son activité se découpe en différents domaines, dont l'importance varie selon les contextes d'exercice : Conception des produits ; Industrialisation des produits ; Pilotage d'une unité élémentaire de production ; Maintenance des équipements industriels ; Organisation de la production ; Contrôle ; Qualité.

•Conception des produits

Contribuer à la rédaction des cahiers des charges fonctionnels et au pilotage des projets.

Concevoir des pièces, sous-ensembles ou ensembles, dans une optique d'éco-conception.

Déterminer les contraintes fonctionnelles, les spécifications et les cotations de pièces et sélectionner les matériaux pour élaborer des dossiers techniques, dossiers d'exécution.

Etablir un cahier des charges fournisseur, sélectionner et suivre les fournisseurs/prestataires.

•Industrialisation des produits

Analyser les procédés et processus de fabrication et étudier les postes de travail afférents.

Choisir, mettre en place et assurer la mise au point de systèmes automatisés.

Évaluer et chiffrer les coûts et le temps de réalisation et déterminer les standards de prix et les devis.

Procéder à la mise en service de nouveaux équipements.

•Pilotage et organisation de la production

Répartir et coordonner les activités entre les équipes et affecter le personnel sur les postes de travail.

Sélectionner les machines, les outillages appropriés.

Suivre et contrôler l'approvisionnement, les stocks, les flux de la production et la qualité.

Évaluer l'impact environnemental du process, participer à une analyse du cycle de vie du produit.

Planifier la fabrication en fonction des commandes, des délais, des ressources et des aléas.

Effectuer le lancement des documents de production et suivre l'avancement des ordres de fabrication.

•Maintenance des équipements industriels

Contrôler l'état de fonctionnement des matériels, les données d'instrumentation.

Identifier et planifier les interventions préventives ou curatives, contrôler la conformité de réalisations de fournisseurs et prestataires, renseigner et transmettre au service concerné les supports de suivi d'intervention.

•Contrôle, qualité, management de la qualité

Préparer les contrôles à réaliser à partir de dossiers, gammes, commandes, consignes, et s'assurer de la disponibilité et de la conformité des appareils de mesure.

Réceptionner les échantillons ou effectuer les prélèvements (matières, produits), pour s'assurer de la conformité de produits en sortie de fabrication ; suivre et analyser les données des contrôles.

Identifier les enjeux de la Qualité, de la certification et le fonctionnement du service.

Établir les documents de contrôle de conformité, de traçabilité et de suivi qualité.

•Compétences transversales à l'ensemble des activités

Savoir communiquer à l'oral et écrit dans un contexte professionnel.

Rechercher et exploiter de la documentation ; faire de la veille technologique.

Réaliser des présentations avec les supports actuels.

Communiquer à l'oral et à l'écrit en anglais dans un environnement professionnel, interne et externe à l'entreprise, pour s'intégrer dans une équipe internationale.

Travailler en équipe projet, en utilisant des outils collaboratifs.

Savoir gérer un projet, en respectant les délais et les contraintes économiques à l'aide d'outils de gestion de projet.
Veiller à l'application des règles d'hygiène et de sécurité et des normes environnementales.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du DUT GMP est un généraliste des industries mécaniques, employable dans une très grande variété de secteurs, comme :
La construction mécanique et machines-outils ; la construction automobile ; la construction aéronautique et spatiale ; la construction navale ; la construction ferroviaire ; les secteurs de l'environnement et de l'énergie ; du nucléaire ; de la déconstruction et recyclage, de l'agro-alimentaire ; du machinisme agricole ; de l'appareillage médical, électroménager, des sports et loisirs, du BTP.

Il peut s'insérer dans les équipes spécialisées ou polyvalentes des services et départements industriels tels que R&D (recherche et développement), essais, bureaux d'études et d'outillage, méthodes, industrialisation, maintenance et supervision, organisation et gestion de la production, production, assurance et contrôle de la qualité, achat, vente et après-vente

Technicien supérieur (TS) en bureau d'études, R&D, TS en gestion industrielle et logistique ; TS en méthodes et industrialisation ; TS en laboratoire d'analyse industrielle ; TS en qualité en mécanique et travail des métaux ; Pilote d'unité élémentaire de production mécanique ; Encadrant de proximité en industrie de transformation ; TS en Maintenance mécanique industrielle.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1203 : Conception et dessin produits mécaniques

H1404 : Intervention technique en méthodes et industrialisation

H1506 : Intervention technique qualité en mécanique et travail des métaux

H2504 : Encadrement d'équipe en industrie de transformation

I1310 : Maintenance mécanique industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La certification s'acquiert, pour l'acquisition par la formation, après évaluation concernant les unités d'enseignements suivantes :

U.E. 11 - Concevoir (Découverte) - 10 ECTS

U.E. 12 - Industrialiser et gérer : (Découverte) - 9 ECTS

U.E. 13 - Méthodologie (Consolidation des bases et spécificités) - 11 ECTS

U.E. 21 - Concevoir (Bases) - 10 ECTS

U.E. 22 - Industrialiser et gérer : (Bases) - 8 ECTS

U.E. 23 - Compétences transverses (Outils et méthodes) - 12 ECTS

U.E. 31 - Concevoir (Mise en œuvre) - 10 ECTS

U.E. 32 - Industrialiser et gérer : (Mise en œuvre) - 11 ECTS

U.E. 33 - Compétences transverses (Mise en œuvre) - 9 ECTS

U.E. 41 - Concevoir (Approfondissement) - 6 ECTS

U.E. 42 - Industrialiser et gérer : (Approfondissement) - 6 ECTS

U.E. 43 - Compétences transverses (Approfondissement) - 6 ECTS

U.E. 44 - Mise en situation professionnelle (Stage) - 12 ECTS

Dans le cas d'acquisition par la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'évaluation se fait sur la base du référentiel d'activités et de compétences de la spécialité.

Validité des composants acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.

Par candidature individuelle	X	Non
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants - chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 juin 1967 modifié : création du DUT Génie mécanique avec 2 options (Construction et Fabrication)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Décret du 12 novembre 1984 relatif aux IUT modifié

Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT

Arrêté du 15 mai 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Génie mécanique et productique

Pour plus d'informations

Statistiques :

Enquête ADIUT

<https://idges.pleiade.education.fr/vefp/iut/iut.htm>

Autres sources d'information :

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>).

Lieu(x) de certification :

chaque université est responsable du processus de certification

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) : <http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/>

Historique de la certification :

Par arrêté du 14 mars 1984, le DUT « Génie mécanique » a changé d'intitulé pour devenir le DUT « Génie mécanique et productique »

Précédent arrêté relatif à l'organisation des études conduisant au DUT GMP :

arrêté du 1er juillet 2010